

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le 2 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry STEMART, Maire.

Date de la convocation : 31 août 2020

Date d'affichage des délibérations : 3 septembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Thierry STEMART, Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Daniel REICHERT, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN et Massimo PICCIOTTI.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : M. Romain Deshayes (absent excusé).

Madame Valérie Semmelbeck est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat scolaire de la Petite Seille

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente minutes.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'urgence à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convocation en urgence du conseil municipal à l'unanimité.

- - - Délibérations - - -

1°) Approbation des nouveaux statuts du Syndicat scolaire de la Petite Seille**Délibération n° 151DCM200401****Codification : 5.7 Intercommunalité**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 7 juillet 2020, le Comité du Syndicat scolaire et socio-éducatif intercommunal de la Petite Seille, a approuvé la modification de ses statuts.

Les modifications concernent essentiellement l'abandon dans les nouveaux statuts de tout ce qui faisait référence aux activités périscolaires et extra scolaires. Par ailleurs, les maires siègeront désormais au conseil syndical de plein droit et chaque commune sera représentée au bureau syndical. Le siège est transféré de la mairie de Haboudange à celle de Riche.

Le maire donne lecture des nouveaux statuts du syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Résultat du vote : unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 18 heures 45 minutes et le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Les Adjoints et Conseillers municipaux :

Thierry STEMART

Olivier ROMAIN

Valérie SEMMELBECK

François BALAND

Daniel REICHERT

Michel HASTENTEUFEL

Eric LOETSCHER

Romain DESHAYES

Isabelle WITTMER

Bruno COLIN

Massimo PICCIOTTI